



MANIFESTE

NOS SAUVONS RIVIERES

ACTE 4 : SOS petits cours d'eau

Les petits cours d'eau font les grandes rivières

Loire, Seine, Rhône, Garonne, Rhin... tout le monde connaît les 5 plus grands cours d'eau français, mais qui a pleinement conscience qu'ils n'ont d'existence que grâce aux petits écoulements qui constituent leurs sources et aux rivières qui y confluent ? Ces rivières collectent elles-mêmes ruisseaux, rus et autres chevelus, tout aussi essentiels mais également tout aussi fragiles et menacés.

Éléments structurants de nos territoires comme de notre patrimoine régional, ces irremplaçables petits cours d'eau nourrissent les grandes rivières et abritent une biodiversité essentielle. Leur eau alimente aussi les sols, les forêts et les zones humides au rôle écologique fondamental dans la gestion de l'eau. Préserver ces systèmes de la dégradation,

la pollution ou la surexploitation, c'est préserver le potentiel et la fonctionnalité de nos rivières, qu'il s'agisse de qualité ou de quantité d'eau. Ils sont au cœur de notre société et exigent notre attention :

1 français sur 2 habite à moins de 10 minutes d'un cours d'eau*.

Citoyens, pêcheurs, élus, pouvoirs publics – nous avons tous un rôle essentiel à jouer : le combat de l'amont, c'est la survie de l'aval !

91%
*des Français
sont attachés
aux cours
d'eau.**

*D'après le sondage FPNP/Harris Interactive d'octobre 2023 «Cours/plans d'eau et leur biodiversité : perception et niveau de connaissance des français et des pêcheurs»

Recenser les cours d'eau pour mieux les protéger !

Depuis 2015, à la demande de l'Etat et en concertation technique avec les parties prenantes, le réseau hydrographique est passé à la loupe pour identifier les cours d'eau, selon 3 critères hydrologiques (présence et permanence d'un lit, débit suffisant, alimentation par une source), auxquels s'ajoute la présence d'une faune et d'une flore aquatique.

Fin 2021, 63 départements disposaient ainsi d'une cartographie complète, 11 d'une couverture entre 90 et 99 %, 17 d'une couverture entre 50 et 89 % et 10 d'une couverture inférieure à 49 %.

La tâche est certes ardue quand les dernières projections climatiques indiquent une baisse entre -50 % et -15 % des

débits en période de basses eaux et une hausse concomitante des températures, plus intenses en été, qui va accroître les besoins en eau. Cela pouvant entraîner des tensions pour l'alimentation en eau potable mais également pour les activités économiques, agricoles ou industrielles et de loisirs.

L'enjeu est pourtant de taille : la qualification d'un cours d'eau en fossé revient à son appropriation et à une gestion privative non maîtrisée, l'excluant ainsi du patrimoine commun.

Retrouver le cours naturel de l'eau

Du fait de différentes politiques publiques (agricole, industrielle et d'aménagement du Territoire), les cours d'eau ont connu une histoire tumultueuse ces 60 dernières années : effacement, rectification, recalibrage, busage, détournement, mise en fossés... dans tous les cas, on assiste à une perte de fonctionnalités et à la mise en danger de la biodiversité.

Tous les indicateurs sont alarmants pour nos poissons migrateurs avec un risque de disparition à échelle d'homme du saumon et de l'anguille.



1/5

poisson d'eau douce est déjà en difficulté !

Les zones humides toujours plus menacées...

Régulateurs naturels de nos cours d'eau, ces milieux jouent un rôle indispensable dans la gestion de l'eau : les zones humides accumulent l'eau en excès pour la restituer progressivement, contribuent à la recharge des nappes phréatiques, peuvent soutenir les épisodes d'étiage, autant

d'atouts pour l'adaptation au changement climatique et ses épisodes extrêmes. Des zones humides dépend également une biodiversité exceptionnelle, dont 66% des espèces de poissons

50%

des zones humides ont disparu les 30 dernières années.

Les pêcheurs, alliés des cours d'eau !

Engagement politique, technique, humain et financier... les pêcheurs sont sur tous les fronts ! Partenaires incontournables de la concertation locale, ils sont à la fois vigies des territoires, opérateurs de la préservation et de la restauration des milieux, moteurs et relais de sensibilisation...

Grâce à l'expertise et aux données (hydrologiques, topographiques, biologiques) recueillies par ses bénévoles et salariés, la pêche associative de loisir a contribué à une cartographie objective des cours d'eau. Accompagné par la FNPF, le réseau associatif de pêche de loisir met en oeuvre toutes les solutions techniques utiles pour détecter, éviter, pallier, restaurer les atteintes

aux cours d'eau : suivi et surveillance, mesure, contrôle et réglementations, aménagements, reconnections, restauration hydromorphologique, rétablissement de la continuité... Avec 1,5 million d'adhérents, 40000 bénévoles et plus de 1000 salariés, les 3500 structures du réseau associatif de pêche de loisir sont chaque jour sur le terrain témoins des atteintes portées à nos rivières.

Les rivières ne peuvent pas parler... Aujourd'hui, la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique (FNPF) lance un SOS en leur nom !

2000

km de cours d'eau supplémentaires inscrits dans le patrimoine commun dans l'Indre.

Sauvons les petits cours d'eau !

PRÉSERVER LES PETITS COURS D'EAU, C'EST GARANTIR LA RÉSILIENCE DE NOS TERRITOIRES FACE AUX CRISES DE L'EAU ET DU CLIMAT. À CE TITRE, LA FNPF DEMANDE :

- La **création d'un ministère de l'Eau et de la Nature** pour piloter une véritable politique publique ambitieuse en liaison avec les autres ministères (Santé, Aménagement du territoire, Agriculture...);
- L'organisation par ce ministère de l'Eau d'un **véritable débat public autour du Parlement** et des instances nationales et locales pour construire un projet de loi de programmation de l'eau. Cette loi pourrait ainsi tracer une véritable trajectoire de reconquête du bon état écologique, anticiper les changements globaux et climatiques annoncés, sécuriser les besoins humains et financiers des opérateurs de cette politique...
- La publication d'une **cartographie globale des cours d'eau** dans chaque département, assortie d'une protection juridique forte ;
- L'**accélération des acquisitions foncières** pour la préservation des milieux aquatiques ;
- La sanctuarisation et la **protection des petits cours d'eau** (bonnes pratiques de gestion et d'entretien des cours d'eau, couverts environnementaux, veille et vigilance accrues en termes de qualité...);
- L'établissement d'une **charte de protection des têtes de bassins ou des ruisseaux** associant notamment les élus locaux ;
- Une **évaluation des mesures de simplification réglementaires** publiées ces dernières années (nomenclature eau, zones humides, travaux en rivière...).



Rejoignez le mouvement #SauvonsNosRivières

aux côtés des Structures Associatives de Pêche de Loisir.

www.sauvonsnosrivieres.fr

Découvrez nos initiatives sur [Facebook](#), [Instagram](#), [X](#), [YouTube](#).

Campagne réalisée avec le soutien de OFB

